

Privilège—M. Oberle

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: Tout ce que je peux dire, c'est que la Société du crédit agricole prête à un taux d'intérêt particulier. A l'heure actuelle, ce taux est de 12.75 p. 100, ce qui serait considéré comme très avantageux pour n'importe quel genre d'entreprise. Le député admettra certainement que les agriculteurs sont des hommes d'affaires et que, peu importe le taux d'intérêt que nous fixons, ce taux sera juste et équitable.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. OBERLE—LA DÉCLARATION FAITE PAR M. REGAN DURANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, je demande au ministre du Travail (M. Regan) de bien vouloir demeurer à la Chambre un instant. Je suis persuadé que Votre Honneur n'a pas manqué de remarquer durant la période des questions que le ministre du Travail s'est permis d'exercer sa compétence très limitée dans un différend ouvrier qui suscite actuellement de graves difficultés en Colombie-Britannique. En ce faisant, il a dérogé de façon spectaculaire et radicale à un usage bien établi à la Chambre des communes qui veut qu'un ministre qui n'a pas examiné une situation ou qui ne s'est pas suffisamment renseigné auprès des deux parties en cause dans un différend ouvrier comme celui-là, s'abstienne durant la période des questions, sous prétexte qu'il s'agit d'une compagnie étrangère, de se prononcer au sujet d'un différend ouvrier comme celui qui cause de graves bouleversements en Colombie-Britannique.

Après avoir examiné les bleus, je veux me réserver le droit de m'adresser à nouveau au ministre, si possible afin de présenter une motion, sinon pour lui permettre de rectifier sa déclaration très malheureuse d'aujourd'hui. S'il refuse de le faire...

Mme le Président: De fait, le député devrait attendre et consulter les bleus. Je ne vois en cela aucun motif de soulever la question de privilège. S'il n'est pas satisfait de la réponse qu'il a reçue ou s'il trouve à redire à la façon dont la réponse a été formulée, c'est une affaire qui prête à controverse, mais il ne s'agit pas de la question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT DE LA LISTE DES MINISTRES SUPPLÉANTS

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, conformément aux dispositions de l'article 41(2) du Règlement, je dépose dans les deux langues officielles les copies d'un ordre en conseil portant le numéro 1980-2824, soit la liste des ministres suppléants.

* * *

LA LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) demande la permission de déposer le bill C-60 intitulé «Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions suivantes: 1323, 1709, 1777, 1785 et 1909.

Je demande, madame le Président, que les autres questions soient réservées.

[Texte]

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE CANADIENNE

Question n° 1323—**M. Friesen:**

La SDIC a-t-elle l'intention de baisser les taux d'intérêt des prêts provisoires et des prêts de développement et, dans l'affirmative, a) de quel pourcentage, b) les prêts déjà accordés seront-ils renégociés, c) combien perdra-t-on en recettes?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): a) Non. La société a décidé de maintenir le taux d'intérêt habituel, soit le taux bancaire préférentiel plus 2 p. 100.

b) et c) Sans objet.

L'ÉCONOMAT DE LA BFC ESQUIMALT

Question n° 1709—**M. McKinnon:**

1. Les économats de la base des forces canadiennes d'Esquimalt sont-ils subventionnés par le ministère de la Défense nationale et, le cas échéant, dans quelle mesure?